

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Services d'ingénierie - Travaux de réfection de chaussées et d'asphaltage

DEMANDE DE SOUMISSIONS : La Municipalité de Sainte-Sophie demande des soumissions par appel d'offres public pour des activités d'ingénierie nécessaires à des travaux de réfection de chaussées incluant le remplacement de ponceaux ainsi que des travaux d'asphaltage sur les rues de l'Arc-en-Ciel et une partie de Rodrigue.

DOCUMENTS DISPONIBLES : Depuis le 31 août 2018, les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web, www.seao.ca. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison seront effectuées par SEAO.

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec M. Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier à l'adresse courriel suivante : mledoux@stesophie.ca.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : Les soumissions seront reçues, avant le 17 septembre 2018 à 10 h, à l'attention de monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier à l'adresse suivante : 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie, Québec, J5J 1A1. Pour être considérée, toute soumission devra être remise sous pli cacheté portant la mention « Soumission – Service d'ingénierie n° 2018-21665-SP ».

Seuls les firmes ou regroupements de firmes **ayant un établissement au Québec** sont admissibles à soumissionner. L'établissement est l'endroit où le fournisseur exerce des activités de façon permanente; il est accessible au public durant les heures normales d'ouverture et regroupe une partie importante des ressources permanentes, du matériel et de l'équipement nécessaires à l'exécution du mandat pour lequel la Municipalité entend attribuer un contrat.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes ni à payer aucuns frais. Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Signé à Sainte-Sophie, ce 30^e jour du mois d'août 2018.



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier